29 Année N° 6033 — BUREAUX: RUE NEUVE, 17 — UN NUMÉRO 15 CENTIMES — BUREAUX: RUE NEUVE, 17 — Mercredi 5 Janvier 1881

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS:
Roubaix-Tourcoing: Trois mois. . 13.50
» » Six mois. . . 26.»»
» » Un an . . . 50.»»

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LÉGALES* et *JUDICIAIRES*

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

INSERTIONS:
Annonces: la ligne. . . 20 c.
Réclames: » . . . 30 c.
Faits divers: » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à *Roubaix*, au bureau du journal; à *Lille*, chez M. Quarré, libraire, Grande Place; à *Paris*, chez MM. Havas, Laffite et Cie, 31, rue Notre-Dame-des-Victoires (place de la Bourse); à *Bruxelles*, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 4 JANVIER 1881

Mort de S. E. le cardinal Régnier

Nous recevons la dépêche suivante qui nous apporte la douloureuse nouvelle que nos correspondants nous avaient fait prévoir depuis quelques jours :

« Cambrai, 4 janvier.

» Le cardinal Régnier a succombé ce matin à une heure.

» Le Prélat est mort en pleine connaissance.

» Le chapitre a nommé vicaires capitulaires : Mgr Monnier, évêque de Lydda, et MM. Vallée et Destombes, vicaires-généraux.

» Les funérailles auront lieu probablement mardi prochain.

» C'est S. E. le cardinal de Toulouse qui y présidera. »

Le cardinal Régnier doit être mis au rang des plus illustres prélats qui ont gouverné le diocèse de Cambrai ; son long épiscopat a été signalé par un grand nombre d'œuvres admirables, fondées sous sa haute protection et avec son plus actif concours.

La basilique de N.-D. de La Treille a été commencée ; l'Université catholique de Lille a été instituée ; de nombreux établissements ecclésiastiques d'instruction secondaire ont été ouverts ; le denier de Saint-Pierre a été établi dans tout le diocèse avec un grand succès. Par les soins de l'éminent cardinal, de nouvelles paroisses ont été érigées, de nouveaux vicariats ont été établis, beaucoup d'églises ont été construites.

Nous aurons à revenir sur les phases de la vie du prélat que les catholiques du Nord pleurent aujourd'hui. Nous en rappellerons seulement les dates principales.

Réné-François Régnier était né à Saint-Quentin (Maine-et-Loire), le 17 juillet 1794.

Après avoir été proviseur du lycée d'Angers et plus tard vicaire-général de l'évêché de la même ville, il fut sacré évêque d'Angoulême, le 25 septembre 1842. C'est le 30 septembre 1850, qu'il fut appelé à l'archevêché de Cambrai.

En 1873, Pie IX l'éleva à la dignité de cardinal.

L'administration du cardinal Régnier fut à la fois ferme et prudente.

Il nous lègue, avec le souvenir des plus hautes vertus, un clergé formé par ses exemples et par une exacte discipline, rempli du véritable esprit évangélique et entouré de l'admiration et du respect du monde catholique tout entier.

ALFRED REBOUX.

BULLETIN DU JOUR

Cette semaine constitue la période active qui précède les élections municipales. D'après les impressions qui nous sont transmises des divers points du département, il ne semble point que l'élément conservateur, ailleurs que dans les grands centres, soit exposé à perdre du terrain, surtout en ce qui concerne le noyau des administrations municipales.

Les évènements donnent raison aux prévisions et aux informations de notre correspondant anglais. On verra plus loin, en effet, dans notre lettre de Paris, que le gouvernement français abandonnerait officiellement la Grèce et que ses sympathies se tourneraient du côté de la Turquie.

D'un autre côté, on télégraphie de Constantinople que la Porte vient d'envoyer aux puissances une note en réponse à la proposition d'arbitrage. La Porte refuse l'arbitrage et propose la réunion à Constantinople de délégués des grandes puissances et de délégués turcs et grecs pour le règlement de la frontière turco-grecque.

En même temps, on mande de Vienne que les avis de Constantinople annoncent que la Porte refuse de demander l'arbitrage des puissances en accompagnant ce refus de nouvelles propositions. Ce résultat n'a causé que peu de surprise dans les cercles diplomatiques, où personne ne s'attendait à voir la Turquie et la Grèce accepter immédiatement les suggestions officieuses en faveur de l'arbitrage. On croit ici que les puissances n'en continueront pas moins d'agir à Constantinople et à Athènes pour prévenir, soit au moyen d'un arbitrage, soit autrement, un conflit dont les conséquences seraient incalculables pour la Grèce comme pour la Turquie.

LA QUESTION TUNISIENNE

Quelques journaux officieux se sont attachés, ces jours-ci, à apaiser les légitimes inquiétudes qu'ont provoquées en France les informations de l'*Ordre* et du *Gaulois* annonçant la maladie du bey de Tunis et d'importantes concentrations de troupes aux environs de Souk-Aras. Mais les deux organes conservateurs ont maintenu l'exactitude de leurs renseignements pleinement confirmés d'ailleurs par les nouvelles que le *National*, organe républicain, a, lui aussi, reçues d'Algérie.

Les feuilles étrangères s'occupent à leur tour de la situation internationale créée par l'incident tunisien, et leurs appréciations sont bien faites pour accentuer la fâcheuse impression produite à Paris et en province, dans le monde des affaires notamment, par les bruits si graves et si alarmants qui circulent depuis quelques jours.

Un organe italien dont il est à peine nécessaire de rappeler l'autorité, le *Fanfulla* s'exprime ainsi : « L'agglomération de troupes françaises, exagérée par les uns et contestée par les autres, et qui tend à l'occupation éventuelle de la Tunisie, n'est pas aussi insignifiante qu'on a voulu le dire et ne peut être justifiée par des raisons de sécurité pour la colonie algérienne.

» On ajoute, et nous donnons cette nouvelle sous réserve, mais avec l'espoir qu'elle sera confirmée, que le général Cialdini, à la suite d'un avis confidentiel qu'il a reçu du palais de la Consulta, aurait touché un mot au ministre des affaires étrangères de France, M. Barthélemy Saint-Hilaire, de l'attitude des autorités militaires d'Algérie et lui aurait fait remarquer l'atteinte qui résulterait de cet état de choses aux bonnes relations d'amitié entre la France et l'Italie. »

Si les informations que nous apporte l'*Akhbar*, journal algérien, ne nous aident pas à dégager la question tunisienne de l'obscurité qui l'enveloppe, elles nous prouvent cependant que ceux dont les efforts tendent à nous persuader qu'il n'y a pas de complications à redouter sont ou très mal renseignés ou très peu sincères.

Le gouvernement ottoman aurait obtenu du bey actuel, au dire de l'*Akhbar*, qu'il renonçât en faveur du sultan, pour lui et sa famille, à tous ses droits sur la Tunisie.

Le droit de suzeraineté, plus nominal que réel, exercé aujourd'hui par le sultan, serait changé en droit de souveraineté absolue, et la Tunisie, réunie à l'empire ottoman, dont elle deviendrait une province, serait administrée, comme le reste de l'empire, par un fonctionnaire turc ; le bey actuel conserverait le pouvoir sa vie durant.

LA DICTATURE ET LA RÉPUBLIQUE

Les questions qui se rattachent à la réélection éventuelle de M. Gambetta, en qualité de président de la Chambre des députés, sont l'objet de polémiques acerbes dans la presse républicaine et il convient de leur accorder l'attention qu'elle méritent. Non point qu'il soit à craindre ou à espérer que la majorité républicaine de la Chambre actuelle cède à ses rancunes inavouées à l'envie noire qui dévore un certain nombre de ses membres et refuse de conférer de nouveau à l'homme qui l'a constituée cette dignité de la présidence sans laquelle il ne pourrait préparer les attentats futurs qu'il médite contre la liberté de ses concitoyens. Nous ne nous berçons point de semblables illusions. M. Gambetta sera réélu : le doute à cet égard n'est même point possible. L'histoire nous apprend que lorsqu'une assemblée est engagée sur le penchant du servilisme, elle va jusqu'au bout des suprêmes abaissements, sans rien sacrifier à la raison ni au repentir. Voyez le Parlement de Cromwell ; voyez la Convention de 1793 !

Mais, c'est assez qu'un parti se forme, au sein même d'une Chambre condamnée, qui réfléchisse aux inconvénients de la Dictature, qui la dénonce ouvertement à la nation et qui manifeste, même avec timidité l'intention de se rebeller contre la pression d'une volonté tyrannique, pour que les honnêtes gens s'émeuvent et signalent, comme un symptôme heureux, ce réveil des consciences obscurcies. Donc, la réélection de M. Gambetta, en qualité de Président de la Chambre des députés, déplaît non pas seulement aux monarchistes. — La chose ne fait pas question, bien que l'année dernière un certain nombre de députés de la droite ait voté pour le président actuel. — Mais encore à un certain nombre de députés républicains.

Le *Rappel*, la *Justice*, d'autres journaux radicaux moins bien informés des affaires parlementaires, mais également indépendants, également affranchis du joug que l'omnipotence de M. Gambetta fait peser sur la majorité des feuilles républicaines, ont esquissé, sinon mis en œuvre, un plan de campagne dont le but avéré est de rendre difficile sinon impossible la réélection présidentielle de M. Gambetta. Ils persistent dans ce dessein. Ils exposent avec complaisance les motifs qui les portent à adresser aux députés des conseils difficiles à suivre.

Les motifs sont excellents ; il n'est pas conforme aux règles du gouvernement démocratique que les fonctions électives s'immobilisent pendant longtemps dans les mêmes mains ; il est dangereux de donner aux hommes publics le goût de la fréquentité dans leurs fonctions, — d'autre part, M. Gambetta lui-même doit désirer d'être affranchi de la gêne que lui impose la haute dignité dont il est revêtu ; il ne peut plus parler librement sur toutes les questions qui, en se posant devant le Parlement, sollicitent les méditations de son beau génie. Rien n'y manque c'est un amalgame de perfidies que la haine seule et la jalousie ont pu rassembler.

Aussi, concluons-nous que si les motifs sont excellents, l'intention est meilleure encore.

Voilà donc la partie clairvoyante et militante du parti républicain qui se déclare très-franchement laissée d'une tyrannie occulte et irresponsable. — C'est, à notre avis, le signe certain d'un incommensurable progrès accompli, l'indice caractéristique d'une véritable résolution morale et politique survenue dans l'esprit d'un nombre considérable de Français. Les républicains, en effet, comprenant et proclamant que la pratique de la République, nous a conduit, après dix ans à peine, au seuil de la Dictature, quel aveu ! Quel enseignement ! Quel exemple !

UNE HAUTE COMÉDIE

Il s'est passé vendredi dernier, dans l'antichambre du ministre de la justice, une scène de haute comédie.

L'ineffable Cazot s'est fait présenter les membres du tribunal des conflits par leur vice-président, M. Barbier, conseiller à la cour de cassation, lequel s'est exprimé ainsi :

« Monsieur le garde des sceaux,

» Le tribunal des conflits a l'honneur de vous présenter ses devoirs à l'occasion de la nouvelle année. Sous votre présidence, il continuera le cours de ses travaux avec *indépendance et avec fermeté*. Maintenir intact le grand et salutaire principe de la séparation des pouvoirs, c'est une œuvre parfois *laborieuse et difficile*. Dans l'accomplissement de cette œuvre, le tribunal s'inspire *d'une seule pensée* : il a le ferme désir d'appliquer le droit, il a le respect de nos lois constitutionnelles. C'est dans ces sentiments, monsieur le garde des sceaux, que les membres du tribunal des conflits vous prient de recevoir leurs respects et leurs vœux. »

M. Cazot a répondu en ces termes :

« Je vous remercie, messieurs, des paroles que vient de m'adresser, en votre nom, votre honorable vice-président. Dans le cours de l'année qui finit, j'ai eu l'insigne honneur de participer à vos travaux, il m'a été donné d'apprécier, comme elles méritent de l'être, la sagesse de vos délibérations, la science mise par chacun de vous, dans la chambre du conseil, au service de son opinion, la haute valeur juridique de vos jugements.

C'est par là, bien plus encore que par le rang que vous occupez au sommet de la hiérarchie juridictionnelle, que s'explique *la légitime autorité de vos jugements*. Je suis heureux de vous rendre ce témoignage, *et je puis vous donner l'assurance qu'il est ratifié par l'opinion publique*. »

Il était difficile de se montrer en peu de mots plus cynique et plus imprudent !...

M. Cazot ose parler de la légitime autorité des jugements auxquels il a participé, alors qu'ils ont *motivé* la démission de deux membres élus du tribunal, alors que la première chambre du tribunal de la Seine, sous la présidence de l'intègre et savant Aubépin, n'a cessé de protester contre ces mêmes jugements !...

En vérité, c'est trop d'audace !

La Correspondance de George Sand

Une publication historico-littéraire d'un certain intérêt se prépare en ce moment et provoquera plus d'un étonnement parmi les survivants et les continuateurs de la période romantique. Nous voulons parler de la *Correspondance de George Sand*. Une commission s'est formée à cet effet. MM. A. Dumas et Paul Parfait en font partie. Il est question d'y faire figurer toutes les lettres intimes d'Alfred de Musset et l'on assure que cette publication fera connaître sous un nouveau jour la nature des relations qui ont pu exister entre les deux illustres écrivains.

Nous croyons savoir que les membres de la commission ont fait faire des démarches auprès de l'Impératrice Eugénie, pour être autorisés à faire figurer dans la collection les lettres que George Sand a écrites à l'Empereur et à l'Impératrice. Cette autorisation serait accordée et communication serait faite de ces lettres, mais sous la condition expresse qu'il n'en serait pas retranché une ligne.

Il est, par exemple, une lettre adressée à l'impératrice dont l'insertion serait réclamée absolument. Elle a trait à la circonstance suivante : Un jour, George Sand publia un roman, *Malgré tout*, dans lequel figurait un personnage dont le rôle n'était pas precisément beau. Les adversaires de l'écrivain prétendirent que l'auteur avait voulu faire le portrait de l'Impératrice. Dès qu'elle fut informée de ces assertions, Georges Sand écrivit spontanément à l'Impératrice, pour protester contre les intentions injurieuses qu'on lui avait prêtées.

Quoi qu'il en soit, la correspondance de Georges Sand est appelée à un grand succès de curiosité. Reste à savoir quand elle paraîtra.

(*Figaro*.)

L'année 1880

Tout le monde s'accorde à qualifier de « piteuse », selon l'expression de M. Rochefort, l'année 1880. Le rédacteur de l'*Intransigeant* lui reconnaît cependant un mérite qui a bien son prix :

Elle aura vu le commencement de la fin de cette maladie honteuse pour laquelle nous avons trouvé le nom d'Opportunisme.

. . . . . .

A cette heure, le ver est dans la pomme ; et tout le fumier qu'on accumulera au pied de l'arbre n'empêchera pas le fruit de se pourrir et de tomber. C'était en poussant à bout M. Gambetta qu'on devait le forcer à faire donner ses troupes. On sait maintenant de qui elles se composent, et ce dont elles sont capables. Prendre d'assaut des serviettes d'avocat, voler dans les tiroirs, acheter les hommes à vendre, tenter de déshonorer ceux qui ne le sont pas, tel est leur plan. Nous plaignons le notaire chez lequel il est déposé.

Rochefort constate plus loin qu'il a vainement invité M. Gambetta à faire prendre à la caisse de son journal le fameux billet de mille francs auquel se réduisit la cotisation du directeur de l'opportunisme dans la souscription Edmond Adam. Il ajoute :

Aller chez lui, ses mille francs à la main, ce serait m'exposer à ce qu'il me fît appréhender pour être venu attenter à ses jours. Je ne puis donc que le répéter : Les mille francs qu'il a cru devoir prêter à Edmond Adam sont au journal où on les lui remettra contre un reçu — je tiens au reçu, ne fût-ce que pour pouvoir le lui jeter à la tête dans une vingtaine d'années, quand je serai devenu assez opportuniste pour me servir de ces procédés-là.

Bulletin Economique

Décadence des tissus mélangés (Worsted) en Angleterre

Un journal anglais, le *Textile manufactures*, vient de publier sous ce titre, un très curieux article qui sera lu avec beaucoup d'intérêt par les roubaisiens :

La reprise presque générale des affaires ne s'est pas étendue d'une façon bien appréciable au West Riding, dans le Yorkshire. On y vend plus qu'il y a une année, cela est vrai, grâce aux bonnes récoltes de 1880. Mais les principaux articles fabriqués dans ce district sont aussi peu demandés que jamais, et rien n'indique qu'un changement pour le mieux doit bientôt s'y produire.

La situation du commerce de Bradford suscite des idées peu gaies dans l'esprit des hommes habitués à réfléchir. A moins que l'on ne scrute les causes de cette dépression et qu'on ne prenne des mesures efficaces pour les détruire, les affaires iront visiblement de mal en pis.

Les raisons assignées à cet état de choses par les fabricants et les marchands sont de nature diverse.

Les tarifs élevés y sont sans doute pour beaucoup, et l'on entend murmurer le mot de réciprocité, si ce n'est celui de protection. *Sans doute les droits compensateurs constituent une thèse économique pouvant être défendue* ; mais il n'en subsiste pas moins ce fait brutal que l'industriel, le négociant et le détaillant sont unanimes à dire que l'adoption de droits prohibitifs ne serait qu'un remède anodin et que le jeu n'en vaudrait pas la chandelle, comme l'on dit vulgairement ; car fermer nos marchés aux acheteurs étrangers opérant sous un régime qui n'est pas libre échange serait un suicide.

D'autres prétendent que la différence des heures de travail et de main-d'œuvre tourne au détriment de nos industriels. On peut s'assurer du bien fondé de cette opinion, mais en tout cas cette différence ne servirait pas à expliquer l'accalmie des affaires. Ceux qui affirment que nos fabricants actuels n'ont plus l'indomptable énergie ni le savoir faire de leurs pères sont tout aussi loin du but. On entend dire souvent que le commerce va à la diable parce que les jeunes gens ne s'y adonnent pas avec ardeur ; quand on va au fond de cette assertion, on trouve qu'elle ne repose sur rien. Un commerçant peut arriver à son bureau dès la pointe du jour, ne se retirer qu'à la nuit, et prouver par là qu'il est solide au poste, mais cela n'empêchera pas au besoin son négoce de marcher tout de travers : les affaires requièrent surtout une intelligence toujours en éveil, pâlir sur la besogne n'est pas une garantie de succès. Si une révolution s'est opérée dans le matériel industriel, il s'en est produit une non moins profonde dans les idées ; tant pis pour ceux qui n'ont pas pu ou voulu suivre.

Enfin, quelles que soient les causes de la dépression commerciale actuelle, elles sont là qui s'imposent. Sans les approfondir davantage en ce moment, signalons-en une autre, dont tout le monde a conscience, mais dont l'importance n'est pas généralement admise — celle qui a supplanté les tissus de Bradford au profit des tissus français.

Les tissus français sont maintenant l'objet de la demande générale, à l'exclusion de ceux de Bradfort et du district environnant. Nul ne peut contester cette assertion, car elle est manifeste pour tout le monde, commerçants et autres. Comment cela est-il arrivé ? L'observateur superficiel n'hésite pas à en accuser les caprices de la mode. Mais qui sont ceux qui imposent la mode ?... La mode change sans cesse, et elle peut revenir aux étoffes si delaissées aujourd'hui. Néanmoins il ne faut pas se dissimuler que cette diversion presque complète de la demande n'a été ni soudaine ni observée, et un retour à nos tissus n'entraînerait pas une demande correspondante des articles de Bradford. Examinons la chose d'un peu plus près ; peut-être alors discernerons-nous la vraie cause de ce changement et pourrons-nous employer le bon remède. Nous ne nions pas l'intervention d'autres influences, quoique nous pensions devoir leur assigner un rôle secondaire.

Ce n'est que par des chiffres que nous pourrons rendre palpables les progrès envahissants (*inroads*) de la fabrique française aux « étoffes moëleuses ». Notre statistique ne sera pas bien longue pour le moment :

En 1878 l'importation des tissus français laine et mi-laine (*Worsted*) en Angleterre, se chiffrait par l. st. 1.417.608, l'année suivante elle était de l. st. 2.172.613 ; en 1880, elle s'élève à 3.039.617 livres sterling.

FEUILLETON DU 5 JANVIER

— 23 —

LES RIVALITÉS

PAR ARMAND LAPOINTE

X

C'était bien une réalité. Il avait entendu sa voix magique, et Andoche Morisset la connaissait et l'avait nommée la *demoiselle!*

Et cette jeune fille, cette beauté rayonnante demeurait chez Jean Malicorne !

Quel abîme !

Jacques Hervey, tout palpitant, ne quittait pas du regard la maison de l'usurier.

— Elle va reparaître ! se disait-il.

Son espoir fut déçu.

Ce fut Jean Malicorne qui se montra ; il traversa la cour et vint se poser, sentinelle vigilante, à la porte de sa maison, qu'il eut soin de refermer sur lui.

La vue de son ennemi ramena Jacques Hervey à la réalité.

Il se courba au milieu des ceps de vigne, fit un long circuit à travers champs, et se trouva bientôt en face du port Michaud.

Un des bateaux de M. Laroche, le ramena sur la rive droite.

Jacques Hervey eut ce jour-là de nombreuses distractions et n'apporta point dans l'examen de ses malades toute l'attention qui lui était habituelle.

Evidemment, son cœur et son imagination s'ouvraient à une grande passion.

XII

Dans la société moderne, il existe mille conventions, mille préjugés, tous presque également absurdes. Ainsi il n'est point permis à un médecin d'être amoureux ; le soldat, au contraire, conserve ce privilége, même l'orsqu'il a dépassé la cinquantaine. Cela tient sans doute à ce que nous envisageons l'exercice de la médecine comme un sacerdoce, et tout sacerdoce doit être exempt de faiblesse, tandis que la carrière militaire n'est qu'une profession.

Quoi qu'il en soit, Jacques Hervey était amoureux; il se le cachait par la raison que nous venons d'indiquer probablement, ou peut-être, à cause de cette intime pudeur de l'âme, qui est le privilége des natures délicates ; il le cachait même à ses amis.

Et comme Jacques Hervey avait compris dès le premier jour que cette passion était sans issue, que la haine de Malicorne créait entre lui et une jeune fille, qui devait être sa parente ou sa pupille, une barrière infranchissable, il n'avait fait aucune tentative, pour revoir Adrienne; bien plus, il avait cessé ses promenades matinales sur les bords de l'Yonne, et il s'absorbait dans le travail et l'étude, afin d'oublier la charmante apparition.

Mais le docteur Hervey ne pouvait ni ne devait oublier.

Son existence avait été prise par la science, il n'avait jamais aimé. Or, la nature a des droits imprescriptibles. On peut retarder l'éclosion des pensées, mais non les empêcher d'éclore. Les jeunesses trop studieuses font naître parfois dans le cœur de l'homme des volcans qui éclatent à l'été de la vie.

C'est ce qui arrivait au médecin.

La lutte entre la passion et la raison causèrent de grands ravages dans cette nature d'élite ; ses amis s'en aperçurent promptement.

— Mon cher Hervey, lui dit Fromentin, vous êtes malade !

— Non, répondit Jacques Hervey.

— Alors vous avez un secret ?

Le médecin rougit et comme il ne savait pas mentir, il répondit :

— Oui, mais ne me le demandez pas et surtout excusez-moi de ne pas vous le dire.

— Je suppose qu'il ne s'agit pas d'une question d'argent ?

— Oh ! non.

— Votre parole !

— Je vous la donne.

Cette conversation avait lieu à Vermanton, un soir que le médecin dînait avec M. Fromentin et sa femme.

Il arriva un moment où Jacques Hervey se trouva seul avec madame Pauline Fromentin.

— Vous croyez votre secret bien enfoui au fond de votre cœur ? lui dit-elle. Eh ! bien, vous vous trompez, je le connais.

— Vous, madame ! s'écria Jacques Hervey tout surpris.

— Oui. Voulez vous que je vous le dise ?

Cela était affirmé avec tant d'assurance, il y avait dans le regard de madame Fromentin une conviction si profonde que le médecin ne douta pas un instant de la vérité de sa parole.

— Non, lui répondit-il ; dans un mois je serai guéri, et c'est moi qui vous ferai l'aveu de ma faiblesse. Jusque-là promettez-moi une entière discrétion.

— Guéri ! non. Heureux ou malheureux ! Oui. Quant à ma discrétion, vous pouvez y compter, mon cher docteur.

M. Fromentin rentra. On parla d'autre chose.

Il est temps d'apprendre au lecteur quel lien unissait Jean Maticorne à cette belle jeune fille qui se nommait Adrienne.

Huit années avant les faits que nous relatons, mourait, à Auxerre, des suites d'un accident, un industriel qui avait amassé dans le commerce des vins une fortune assez importante. Il était veuf et se nommait Philippe Debray. On évaluait sa richesse à trois cent mille francs environ, mais cet avoir était en partie engagé dans son industrie, et la liquidation de son commerce présentait des difficultés nombreuses.

Philippe Debray était le père d'Adrienne, alors âgée de dix ans.

Lorsqu'on ouvrit son testament, on apprit qu'il avait institué pour tuteur à sa fille Jean Malicorne, faisant le commerce des futailles à Chateau-Bernard, à charge par celui-ci de placer l'enfant dans une maison d'éducation désignée par le décédé et de l'y laisser jusqu'à l'âge de dix-huit ans accomplis.

Avisé de cette mission par le juge de paix, Jean Malicorne n'en dit mot à personne, pas même à sa femme ; il se rendit immédiatement à Auxerre, plaça Adrienne dans le pensionnat désigné, et s'occupa, avec l'aptitude toute particulière qu'il possédait de la réalisation de la fortune laissée par Philippe Debray. Nous devons dire qu'il y apporta cette finesse, cette rouerie ce soin méticuleux de l'avare qui le caractérisait au suprême degré.

Le père d'Adrienne ne laissait aucun proche parent, et le conseil de famille, composé de voisins et d'amis, nomma pour subrogé tuteur de l'enfant le greffier du tribunal, qui s'en rapporta complètement à Malicorne de la gestion des biens de la pupille.

Le motif qui avait déterminé Philippe Debray à confier la tutelle de sa fille à Malicorne était celui-ci : il avait reconnu chez le marchand de futailles, riche déjà à cette époque, une entente très-grande des affaires, une volonté tenace, beaucoup d'ardeur au travail, une économie qui, au fond, n'était que de l'avarice déguisée, la connaissance parfaite de tous ceux qui, de près ou de loin, tenaient dans le département de l'Yonne, au commerce des vins et à celui de la tonnellerie, parmi lesquels se trouvait la majorité de ses débiteurs. Il savait que Malicorne était habile, fin, rusé, et ces conditions lui avaient paru les plus propres à la liquidation de ses affaires, à la réalisation de la fortune qu'il laissait à sa fille et à une bonne gestion de cette fortune.

Jean Malicorne n'avait point failli à ce mandat, puisque, de son propre aveu, Adrienne possédait un capital qui s'élevait à quatre cent mille francs.

Pendant les huit années de son séjour au couvent, la jeune fille n'en était pas sortie une seule fois. Malicorne lui rendait visite tous les trois mois, payait sa pension lui portait quelques colifichets, mais s'était bien gardé de lui faire la moindre confidence au sujet d'une fortune qu'il gérait comme s'il eût été la sienne ; il espérait, du reste, que cette fortune ne sortirait jamais de sa maison.

Le silence qu'il avait gardé était une preuve que, dès le premier jour, il avait conçue cette espérance, qui ne pouvait guère se réaliser qu'à la condition d'une discrétion absolue, tant à l'égard de sa pupille qu'à l'égard de sa femme, de son fils et de ses amis, dont il redoutait les bavardages. Il espérait jouer, aux yeux d'Adrienne, le rôle de bienfaiteur, de providence, de second père, et l'amener ainsi à épouser Prosper, sinon par amour — dans le cas où celui-ci serait inhabile à faire naître ce sentiment — du moins par reconnaissance. Il espérait aussi ne rendre ses comptes de tutelle qu'après le mariage, c'est-à-dire à Prosper, et de laisser ignorer à Adrienne, toute sa vie, l'existence de la fortune qui lui appartenait.

Pour arriver à ces résultats, il avait tout d'abord compté sur le prestige que la profession de son fils devait exercer sur une jeune imagination. Au village, là où il n'y a que des cultivateurs et quelques petits commerçants, il était évident qu'un médecin, c'est-à-dire l'homme qui tient dans sa main l'existence de toute une population, occupait la première place, et que nul autre ne pouvait lui être comparé.

(*A suivre.*)